



Menaces société de recouvrement CREANDIS et de Karis Formation

Par **evakfrine**, le **03/05/2013** à **22:45**

Bonjour,

Voilà je me suis inscrite en septembre 2012 à l'école Karis Formation, je n'ai malheureusement pas pu continuer cette formation car début Mai 2013 je ressentais de fréquents mal de dos (bas du dos) au travail, en stage de coiffure, ou bien même dans la vie de tous les jours. J'appelais alors l'école et la secrétaire qui m'informa qu'à la suite des trois mois de délais pour se rétracter, je ne pouvais donc plus résilier la formation même si je justifiais mes problèmes par un certificat médical, donc par la suite, je me suis dit que cela n'était pas normal, et je fis donc une rétrocession financière sur mon compte pour cette société, mais je n'envoyai donc pas de certificat médical puisque à ses dires, cela ne servirait à rien. Depuis le début du mois d'avril 2013, la société Créandis (Mme **xxxxxxxxxx**) me demanda donc un arrangement financier de la somme restante de la formation, or, que je ne peux la continuer !! Donc elle me menace au tribunal, comment puis-je contre-réagir ? dois-je comme eux leur envoyer un certificat médical du kiné ? **merci**